

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n° 20241114.8

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 14
Présents : 8	- dont « contre » : 1
Absents excusés avec procuration : 4	- dont « abstention » : 0
Absent : 2	

Le jeudi 14 novembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 9/11/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Nathalie BERTRAND (arrivée à 21h30), Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Mr Marc BUISSON

ABSENTS excusés avec procuration : Mesdames Florence BERGER, Françoise DUSSUC et Isabelle ROUTHIAU et Monsieur Philippe BENMERGUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Yoann LEVÊQUE

OBJET :
Financement RASED

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande reçue le mardi 12 novembre 2024 du Maire de Villereversure, Monsieur Jordan GIRERD concernant l'aménagement et l'installation de l'antenne RASED. Le RASED est le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Il concerne les élèves d'écoles maternelles et élémentaires. Son rôle est de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les enseignants aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour les apprentissages. L'intervention du RASED peut se faire à la demande de l'enseignant ou de la famille de l'élève. Ses coordonnées sont disponibles auprès de l'équipe enseignante mais aussi du psychologue de l'Education Nationale.

Il est proposé de signer une convention de partenariat entre la commune de Villereversure, la commune de Revonnas et les communes de Ceyzériat, Corveissiat, Drom, Jasseron, Journans, Nivigne et Suran, Poncin, Simandre sur Suran mais aussi les SIVOS de Bohas-Meyriat-Rignat, Hautecourt-Romanèche, Grand-Corent et Cize.

L'équipe est composée d'un psychologue de l'éducation, développement et apprentissage, de 2 enseignants spécialisés à dominante pédagogique, d'un enseignant spécialisé en aide relationnelle. Rattachée à la circonscription de « Poncin », elle intervient exclusivement sur le secteur des communes citées ci-dessus. Elle est basée sur Villereversure, au 91 Route de Corent. Dans ce cadre la commune de Villereversure assure la mise à disposition et l'entretien des locaux. Un budget est également constitué pour le financement des frais de fonctionnement.

L'objectif de la convention est de définir la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du RASED.

La commune de Revonnas devra s'engager sur 1 € de participation par élèves pour l'année 2024 et pour l'année 2025 selon les effectifs recensés par l'Education nationale à la rentrée soit pour 2023/2024 : 70 élèves et pour 2024/2025 : 70 élèves.

Elle devra aussi s'engager sur divers frais comme l'entretien des locaux, les abonnements téléphoniques et fibre mais aussi sur le tarif de l'électricité et de l'eau qui ne sont pas encore connus.

Après délibération, le conseil municipal décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat RASED
- **DE PREVOIR** les sommes au budget 2024 et au budget 2025 engageant la commune dans cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

